



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة والسكان وإصلاح المستشفيات

15 **MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

Direction Générale de la Prévention
et de la Promotion de la Santé

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

**NOTE N° 14 DU 06 AVR 2020 RELATIVE A LA GESTION ET A
L'ORGANISATION DES ACTIVITES DE VACCINATION DU PEV
PENDANT L'EPIDEMIE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS COVID-19**

Destinataires	<ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur le Directeur Général de l'INSP▪ Monsieur le Directeur Général de l'IPA▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population :	Pour information Pour information Pour exécution et suivi
	<p>En communication à Mesdames et Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les Directeurs des EHS mère et enfant• Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité EPSP <ul style="list-style-type: none">▪ Les Directeur Général de l'EHU d'Oran▪ Les Directeurs Généraux des Centres Hospitalo-Universitaires (CHU)▪ Les cliniques privées▪ Les cabinets privés	Pour exécution

Référence :

- Décret exécutif n° 20-70 du 29 Rajab 1441 correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Instruction n° 02 du 19/03/2020 relative aux mesures de fonctionnement au sein des établissements de santé en période sanitaire exceptionnelle.

Dans le contexte de la pandémie mondiale du COVID-19, **la vaccination demeure une priorité dans un souci de préservation de la santé de nos enfants**, car tout retard des vaccinations contre les maladies du PEV pourrait avoir de graves conséquences.



A cet effet et dans le cadre de la mise en œuvre des actions de prévention et de la riposte contre l'infection par le nouveau Coronavirus COVID-19, je vous demande de **maintenir les activités de vaccination du PEV** et de prendre toutes les mesures de prévention pour réduire la transmission du virus en conformité avec les directives du MSPRH (<http://covid19.sante.gov.dz/>), à savoir :

CONCERNANT L'ORGANISATION DU FLUX DES PERSONNES :

- Organiser le flux des personnes à l'intérieur du centre de vaccination en limitant le nombre d'accompagnateurs à 01 personne au niveau de la salle d'attente;
- Eviter le croisement des enfants dans la salle dédiée à la vaccination en les faisant entrer un à un ;
- Prévoir des dispositions pour organiser les séances de vaccination et les contrôles systématiques.

CONCERNANT LA PROTECTION DES PERSONNES :

- Aérer et nettoyer aussi fréquemment que possible les salles d'attente et les locaux dédiés à la vaccination ;
- Enlever des lieux où sont reçus les enfants à vacciner, les objets non nécessaires (comme les jouets, revues, journaux...) ;
- Appliquer les mesures de la distanciation physique en maintenant une distance d'au moins un (01) mètre dans les salles d'attente entre les individus ;
- Le port de bavettes dans les salles d'attente, pour les accompagnateurs est fortement recommandé ;
- Communiquer sur les risques et donner les conseils de santé nécessaires.
- Informer la population de toute modification du plan des séances de vaccination (fréquence, changement de date) en utilisant l'affichage et les médias locaux.

CONCERNANT LA PROTECTION DU PERSONNEL :

- Assurer la disponibilité des moyens de protection et d'hygiène à la portée de tout le personnel exerçant dans la structure de vaccination ;
- Porter des masques de protection (masque chirurgical à 3 plis) ;
- Se laver les mains à l'eau et au savon (pendant au moins 30 secondes) ou se frictionner avec une solution hydro-alcoolique après chaque manipulation (carnet de santé de l'enfant, dossier médical, avant et après l'acte de vaccination...);
- Eviter de toucher les yeux, le nez et la bouche.

CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA SÉANCE DE VACCINATION :

- Vacciner l'enfant dans les bras de sa maman ou son accompagnateur, afin de minimiser les contacts avec les surfaces ;

- Prescrire le paracétamol en cas de douleurs ou de fièvre post vaccinales et **proscrire** les Anti-Inflammatoires Non Stéroïdiens (AINS) durant cette conjoncture ;
- Organiser la collecte sécurisée des déchets à la fin de la séance de vaccination;
- Désinfecter toutes les surfaces, la table d'examen, le mètre-ruban, le stéthoscope, balance, otoscope, après examen de chaque enfant.

Cette organisation peut évoluer en fonction du développement de la situation épidémiologique

Une attention particulière doit être accordée à l'application de cette note.

Le Directeur Général



مدير عام الوقاية وترقية الصحة

فورار جمال